Rapport économique annuel 1997. Croissance, emploi et convergence sur la voie de l'UEM.

1997/2029(COS) - 20/03/1997

La lutte contre le chômage reste la principale préoccupation de la commission qui a adopté le rapport de Mme Christa RANDZIO-PLATH sur le rapport économique annuel 1997 de la Commission "Croissance, emploi et convergence sur la voie vers l'UEM". Face à la persistance du chômage, le rapport demande la formulation d'une stratégie intégrée en faveur de l'emploi qui comprendrait des mesures macro-économiques et des réformes de structure. Se félicitant de la création du Comité pour l'emploi, le rapport rappelle également la nécessité d'inclure dans le Traité de l'Union un chapitre sur ce sujet. Considérant que les perspectives de croissance dans l'Union européenne ne sont pas à même de résoudre le problème du chômage, le rapport demande aux Etats membres de prendre des mesures afin de restaurer la confiance des consommateurs et de stimuler la demande. Le rapport estime en effet que la modeste reprise économique prévue pour 1997 n'est pas, à elle seule, de nature à résoudre le problème du chômage. Tout en considérant que la consolidation budgétaire est nécessaire, le rapport regrette cependant que la part des investissements publics par rapport au PNB soit passé au cours des dernières années de 3,5 à moins de 2,5 %. En conséquence, il en appelle à une politique fiscale de moyen terme qui, tout en étant compatible avec les critères de convergence, prenne en compte les effets conjoncturels. Le rapport souligne également que les charges qui pèsent sur le travail (et particulièrement le travail peu qualifié) amènent les entreprises à privilégier les investissements en capital plutôt qu'en ressources humaines. Ceci étant, il ne partage pas l'avis de la Commission lorsqu'elle propose de plus grandes différences de salaire entre régions. Le rapport met encore en évidence le frein aux investissements que constitue l'incertitude sur les taux de change et rappelle que cette dernière ne sera levée que par l'introduction de l'UEM. Enfin, tout en condamnant l'utilisation de politiques fiscales à des fins compétitives au sein de l'Union, le rapport demande que l'Union mette en place une stratégie qui, tout en prenant en compte l'extension de la globalisation de l'économie, évite le dumping social et environnemental.